

Hausse de salaire générale pour les profs

Le gouvernement présente, mercredi, aux syndicats un plan de revalorisation et une refonte de l'avancement

A un an de l'élection présidentielle, la gauche s'apprête à décider d'un vaste plan de revalorisation salariale en direction d'un électorat qui lui est traditionnellement acquis : les enseignants. Le ministère de l'éducation nationale ouvre, mercredi 1^{er} juin, des négociations avec les organisations syndicales sur de nouvelles mesures de revalorisation et de déroulement de carrière qui toucheront progressivement, dans les trois prochaines années, l'ensemble des enseignants et personnels d'éducation.

Cette déclinaison pour les enseignants du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) dans la fonction publique, validée à l'automne 2015, entraîne pour le seul ministère de l'éducation un budget prévu d'un milliard d'euros de hausses de salaires d'ici à 2020, dont la moitié en 2017.

C'est donc une nouvelle page qui s'ouvre au chapitre de la revalorisation des enseignants, après l'annonce, début mai, de l'alignement de la prime des professeurs des écoles sur celle du secondaire (1200 euros par an) et celle, en mars, du dégel du point d'indice des fonctionnaires. L'opposition ne manquera pas d'y voir autant de cadeaux distribués dans le cadre d'une opération de reconquête électorale. Toujours est-il que ces nouvelles mesures arrivent à point nommé, dans un

contexte de contestations de la réforme du collège. D'une manière générale, les enseignants, bousculés depuis le début du quinquennat par une longue série de réformes, n'ont pas toujours compris le sens des orientations prises, ni perçu les effets concrets des 47 000 postes créés (sur les 60 000 promis d'ici à 2017).

« Rattraper le retard français »

Les effets de cette revalorisation devraient, en revanche, être bel et bien visibles sur la fiche de paie. « Ces nouvelles mesures vont permettre de replacer la France au-dessus de la moyenne de l'OCDE, et d'atteindre, en fin de carrière, le niveau des pays les plus favorables, se félicite la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem. Sur ce sujet, la France était à la traîne ; nous allons rattraper ce retard. »

Dans la grille de rémunération des professeurs, tous les échelons vont monter d'un cran (de 9 à 40 points) d'ici à 2020. Un enseignant certifié gagnera 23 000 euros de plus sur l'ensemble de sa carrière. L'effort est particulièrement soutenu à l'entrée dans le métier : les stagiaires percevront 1400 euros bruts par an de plus qu'actuellement.

A ces gains s'ajoute une amélioration de la carrière. Aujourd'hui, celle-ci est divisée en deux « grades » : une « classe normale », dans laquelle les enseignants sont recrutés, et une « hors-

classe », dans laquelle ils peuvent être promus selon des critères plus ou moins flous. A compter de 2017, tous accéderont au grade hors-classe.

De plus, un nouvel étage supérieur sera créé : une « classe exceptionnelle », accessible en priorité à ceux ayant exercé en éducation prioritaire, ou ayant occupé des responsabilités (directeur d'école, formateur, conseiller pédagogique...) pendant au moins huit ans. « Ce troisième grade, c'est un peu l'agrégation pour tous : elle donne la possibilité d'atteindre un niveau de rémunération proche de celui d'un agrégé en fin de carrière, soit 4500 euros net par mois », salue Frédéric Sève, du SGEN-CFDT.

Autant de mesures consensuelles, qui ne devraient guère être révisées lors des négociations. « La dernière revalorisation des enseignants remonte à plus d'un quart de siècle, sous Lionel Jospin [alors ministre de l'éducation] qui, en 1989, avait créé la hors-classe. Il y avait nécessité absolue », souligne Christian Chevalier, du SE-UNSA. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, une revalorisation avait été annoncée en échange de suppressions de postes. Mais hormis la défiscalisation des heures supplémentaires et un geste pour les débuts de carrière, elle n'a jamais eu lieu.

Premier syndicat du secondaire, le SNES-FSU reconnaît « un premier pas que nous actons positivement. Même si dans un contexte

de crise de recrutement, il en faudrait davantage pour rendre nos professions plus attractives », estime Xavier Marand, secrétaire général adjoint.

L'autre volet de la négociation, qui concerne l'évaluation des professeurs, risque de créer plus de clivages. Aujourd'hui, les enseignants sont inspectés en moyenne tous les cinq ans. En fonction de la note qui en découle, couplée avec celle du chef d'établissement, ils changent d'échelon selon trois rythmes : « ancienneté », « choix » et « grand choix ». Conséquence du PPCR, l'évolution dans la carrière se fera désormais au même rythme pour tous.

Les trois rythmes d'avancement disparaissent donc, tout comme la double notation. Mais le ministère ne remet pas pour autant en cause le principe d'une évolution de carrière au mérite : « Nous proposons quatre rendez-

vous de carrière pour apprécier la valeur professionnelle des enseignants : après sept ans, treize ans, vingt ans et en fin de carrière. A chacun de ces rendez-vous, un enseignant pourra se voir proposer une accélération de carrière et de nouvelles perspectives. »

Qui évaluera les enseignants ?

En dehors de ces quatre moments, « les finalités de l'évaluation des enseignants seront réorientées vers l'accompagnement, la formation continue, le conseil individuel et collectif », précise le ministère. Reste à savoir qui évaluera les enseignants lors de ces rendez-vous, comment et sur quels critères. « Dans ce schéma, l'inspection continuera à être ballottée entre deux objectifs : le jugement, avec un impact sur la carrière, et l'accompagnement. On reste au milieu du gué », déplore Sébastien Sühr, du SNUipp-FSU, principal syndicat dans le primaire.

Un groupe de travail doit plancher sur le sujet pour une remise de copie avant la fin du mois de juillet. La dernière réforme de l'évaluation des enseignants, conçue par la droite – qui faisait endosser au chef d'établissement le rôle d'évaluateur en lieu et place de l'inspecteur –, avait été très contestée. Publiée au lendemain de la présidentielle de 2012, elle avait été aussitôt recalée par la gauche, dès l'entrée en fonction de François Hollande. ■

LE CONTEXTE

DÉPENSES

« Noël est en mai », a réagi, mardi 31 mai, Gérard Larcher, président (Les Républicains) du Sénat, dénonçant « des décisions erratiques accordées par clientèle », à l'annonce de la prochaine revalorisation des enseignants. « Cadeaux électoraux », « politique du chèque », « clientélisme »... Depuis le début du mois de mai, la droite fustige les hausses de dépenses annoncées par le gouvernement. 900 millions d'euros de mesures en faveur des agriculteurs, 1,6 milliard d'euros pour le plan formation emploi, 300 millions pour la transition énergétique, 600 millions d'euros de hausse du point d'indice des fonctionnaires, 400 millions pour le dispositif de suramortissement des investissements pour les entreprises, 200 millions d'euros pour les jeunes... Au 25 avril, plus de 4 milliards d'euros de dépenses nouvelles avaient déjà été actés, selon un décompte de la rapporteure générale (PS) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Valérie Rabault.

« Le troisième grade donne la possibilité d'atteindre un niveau de salaire avoisinant les 4500 euros net »

FRÉDÉRIC SÈVE
SGEN-CFDT

AURÉLIE COLLAS